

NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que la collectivité réalise une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Depuis 2023, la collectivité vote le budget en M57, référentiel qui sera obligatoire pour toutes les collectivités locales à compter du 1^{er} janvier 2024.

BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2024

- Section d'investissement	33 214.83 €
- Section de fonctionnement :	<u>751 897.74 €</u>
TOTAL :	785 112.57 €

I – L'INVESTISSEMENT

A – LES DÉPENSES

Le CCAS a budgété pour 2024 les dépenses nouvelles d'investissement suivantes :

- Logiciels pour 3 200 €
- Acquisition de matériels informatiques pour 2 000 €
- Acquisition de mobiliers et matériels pour environ 27 000 €
- Remboursement de cautions pour 320 €

B – LES RECETTES

Elles sont composées des amortissements pour 18 500 € ainsi que des cautions reçues pour 320 €. Le FCTVA est estimé à 4 504 €. A cela vient s'ajouter les 9 890.83 € d'excédent de l'année 2023.

II – LE FONCTIONNEMENT

A – LES DÉPENSES

Les charges de personnel sont le plus gros poste de dépenses, et se montent à 529 795 € en 2024.

Les charges à caractère général s'élèvent à 187 302 €. Les plus gros postes de dépenses sont l'organisation de réceptions (45 150€), les achats d'alimentation pour l'épicerie sociale (23 500 €), les prestataires de service (22 200 €) dont notamment le voyage, puis les transports (15 000 €), les assurances diverses (22 700 €).

Les amortissements seront de 18 500 € sur l'exercice, les aides à la scolarité sont estimées à 8 000 €. Une enveloppe de 3 000€ est consacrée en 2024 pour les secours d'urgence.

Comme chaque année, le CCAS cotisera au Comité des Œuvres Sociales, à hauteur de 5 100 € (1% de la masse salariale N-1).

B – LES RECETTES

A fin 2023, le CCAS a constaté un report excédentaire de 74 997.74 € sur la section de fonctionnement.

Les ventes (épicerie sociale, services à la personne, pôle vie sociale, Relais Infos Seniors) sont estimées à près de 55 300 €, les dons à 1 200 €.

La subvention communale est en baisse de 2.03% par rapport à 2023 et s'élève à 580 000 €. Les subventions sont estimées à 13 900 € et les revenus des parcelles à 1 050 €.